

Ces mérites et ces moyens de sanctification ne sont pas des biens matériels, mais des biens spirituels.

Et ce trésor est commun à tous les membres de l'Église, c'est-à-dire que tous y participent.

Cette participation de tous les fidèles aux biens spirituels de l'Église, s'appelle la *communio des saints*.

Donc, *la communio des saints est une participation de tous les fidèles aux biens spirituels de l'Église.*

On reprend par des questions cette suite d'idées, et on explique les autres points en les rattachant à cette première exposition, ce qui d'ailleurs n'est pas difficile, puisque la comparaison contient tous les principaux éléments de la doctrine.

## 2. Méthode analytique.

### I

14. Lorsqu'on suit la méthode analytique, le développement de la définition se fait dans un sens inverse au précédent. Comme pour la méthode synthétique, on décompose la définition en ses membres principaux et on les étudie l'un après l'autre, mais en suivant l'ordre même dans lequel on les trouve.

Voici par exemple comment le Catéchiste pourrait, d'après cette méthode, développer la définition d'un sacrement :

— Qu'est-ce qu'un sacrement ?

Un sacrement est un signe sensible | institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ | pour produire la grâce dans nos âmes et nous sanctifier.

Le maître prononce d'abord cette définition très distinctement et lentement, en marquant par une pause chacune de ses parties, puis il établit la division soit directement, par voie expositive, soit par le moyen d'interrogations.

M. Combien de parties avez-vous remarquées dans cette définition ? — Quelle est la première ? — Quelle est la seconde ? — Quelle est la troisième ? — Combien de choses aurons-nous donc à expliquer dans cette définition ? ou combien de choses sont nécessaires pour former un sacrement ? — Trois choses sont nécessaires pour former un sacrement.

1<sup>o</sup> Il faut un signe sensible.

2<sup>o</sup> Il faut qu'il ait été institué ou établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3<sup>o</sup> Il faut qu'il soit capable de produire la grâce.

Donc le signe sensible, l'institution divine et la production de la grâce ou les effets du sacrement, voilà les trois choses qui sont nécessaires pour constituer ou former un sacrement.

On fait répéter cette division, et l'on passe à l'explication de la première partie :

Un sacrement est un signe sensible.

I. Il y a d'abord l'explication des mots.

M. Que signifie le mot *sacrement* ? — Le mot *sacrement* signifie chose sainte ou sacrée. — Il signifie encore chose cachée ou mystérieuse. A la fin de la leçon, vous comprendrez bien, mes chers enfants, pourquoi on a donné ce nom aux moyens que l'Église emploie pour produire la grâce dans nos âmes. Expliquons maintenant les mots *signe sensible*.

Une chose est *sensible* quand on peut la voir, l'entendre, la toucher, la goûter ; en un mot, quand elle *tombe sous nos sens*, comme on a l'habitude de s'exprimer.

On appelle *signe sensible* une chose qui tombe sous nos sens et qui en indique ou en fait connaître une autre qui n'y tombe pas. Parce qu'elle tombe sous nos sens, cette chose est *sensible*, et parce qu'elle en indique ou en fait connaître une autre, elle en est le *signe*.

La fumée qui s'échappe d'une maison m'indique que dans cette maison il y a du feu. Bien que je ne voie pas le feu, je sais qu'il existe à cause de la fumée. Autre exemple : quand je parle, ma parole vous fait connaître ma pensée, que vous ne pouvez ni voir, ni entendre. Ma parole est le *signe* de ma pensée, comme la fumée est un signe qu'il y a du feu.

II. Après l'explication des mots, l'explication des choses, c'est-à-dire des propositions et des phrases, ou l'application des mots aux choses qu'elles expriment.

M. Un sacrement est un *signe sensible*. — Pourquoi le sacrement est-il un signe sensible ? — C'est qu'une action que nous voyons, et des paroles que nous entendons, nous indiquent ou nous font connaître une grâce que nous ne voyons pas. Par exemple, comment fait-on pour donner le baptême ? On verse de l'eau sur la tête de l'enfant, et on dit en même temps ces paroles : *Je te baptise, c'est-à-dire je te lave (puisque le mot baptiser veut dire laver)<sup>a</sup> ; je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

<sup>a</sup> Littéralement, et d'après son étymologie grecque, le mot *baptiser* veut dire plonger dans l'eau. C'est, en effet, par immersion que, d'ordinaire, le baptême se donnait à l'origine.

Voilà donc deux choses : une action qu'on voit, et des paroles qu'on entend, et ces deux choses représentent l'effet invisible du baptême qui est de laver, de purifier l'âme. L'action et les paroles qu'on dit en même temps, forment ensemble le *signe sensible* du sacrement.

Comme l'exposition, les questions portent soit sur le sens des mots, soit sur celui des propositions.

I. Que signifie le mot *sacrement* ?

— Quand est-ce qu'une chose est un signe ?

— Que veut dire le mot *sensible* ?

— Qu'appelle-t-on signe sensible ?

— Donnez des exemples.

— De quoi la fumée est-elle le signe ?

— Par quels sens constatons-nous la fumée ?

— De quoi la parole est-elle le signe ?

— Sous quel sens tombe la parole ?

II. Pourquoi dit-on que le sacrement est un *signe* ?

— De quoi le sacrement est-il le signe ?

— Pourquoi a-t-on ajouté le mot *sensible* ?

— Ce mot est-il absolument nécessaire ? — Pourquoi ?

M. Il n'est pas absolument nécessaire, parce que le mot *signe* tout seul peut suffire. Il renferme déjà l'idée d'une chose sensible.

Dans quelques catéchismes on le remplace par le mot *sacré*.

— Que veut dire le mot *sacré* ?

— Pourquoi alors dit-on que le sacrement est un signe sacré ?

— De combien de parties se compose le signe dans un sacrement ?

— Quelle est la première ? — Quelle est la seconde ?

— Sous quel sens tombe l'action ?

— Sous quel sens tombent les paroles ? etc.

15. Ce n'est pas sans motif que, pour le cours des préparants, nous nous abstenons d'entrer dans des explications au sujet des termes théologiques de *matière* et de *forme* qui seraient peu compris des enfants de cet âge. Au cours des persévérants, ces expressions, convenablement expliquées, ajouteront un intérêt nouveau à l'enseignement religieux. L'esprit des élèves, déjà mieux accoutumé au travail de l'abstraction, se plaît à trouver un *mot* pour représenter une idée qu'il possédait depuis longtemps. Ce mot fixe l'idée et facilite la classification (pages 153 et 206).

16. Après avoir expliqué la première partie de la définition, le maître passe à la seconde.

M. Répétez, Louis, la première partie de notre définition.

E. Le sacrement est un signe sensible.

M. Ajoutez maintenant la seconde.

E. **Institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ.**

M. Quel mot devons-nous expliquer ?

E. C'est le mot *institué*.

— Que veut dire ce mot ?

— Qui a établi les sacrements ?

— Pourquoi a-t-on ajouté cette seconde partie à la définition ?..

M. C'est pour marquer que les sacrements ne pouvaient être établis que par Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire par Dieu lui-même. — Les Prophètes, les Apôtres, l'Église, peuvent-ils établir des sacrements ? — Pourquoi cela ? — Vous pouvez le trouver.

— Que nous donnent les sacrements ?

E. Ils nous donnent la grâce.

M. Qu'est-ce que la grâce ?

E. La grâce est un don de Dieu.

M. Puisque la grâce est un don de Dieu, qui pouvait l'attacher à des signes sensibles ? — Personne, excepté le bon Dieu. Voilà pourquoi c'est Notre-Seigneur qui a institué tous les sacrements. Son Église les administre ; mais ce n'est pas elle qui les a établis ; elle ne pourrait pas en instituer de nouveaux.

Le maître interroge sur l'ensemble de ce qui vient d'être dit, puis il continue par l'explication du troisième point, la production de la grâce, ou les effets du sacrement. Lorsque les trois parties ont été bien comprises, on les réunit, et l'on répète la définition tout entière.

17. Pour mieux faire saisir la différence des deux procédés, nous allons reprendre le même exposé par la voie synthétique.

Quelques-uns des premiers éléments sont déjà connus, on peut se borner à les faire redire, comme entrée en matière, au moyen de questions, ou bien, si le maître le préfère, il les incorpore dans son exposition.

1<sup>o</sup> Dieu, mes chers enfants, veut le salut de tous les hommes, et, pour les aider à faire leur salut, il a envoyé sur la terre son Fils bien-aimé, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas nous sauver sans la grâce. C'est la grâce qui nous sanctifie, et c'est Jésus-Christ qui nous a mérité toutes les grâces nécessaires au salut.

3<sup>o</sup> Mais la grâce est une chose invisible ; nous ne pouvons pas savoir quand nous l'avons ou quand nous la recevons.

- 4° Cependant Notre-Seigneur a voulu nous en donner l'assurance, au moins pour les grâces principales; il a voulu que nous sachions quand nous les recevons.
- 5° Pour cela il les a attachées à des cérémonies spéciales, qu'il a établies ou instituées dans l'Église.
- 6° Les cérémonies qu'il a établies dans ce but nous donnent ou produisent la grâce; mais en même temps elles la représentent; elles nous font connaître quelle sorte de grâce nous recevons. Elles sont donc une marque de la production de la grâce, et en même temps un *signe* qui la représente.
- On peut donner un exemple, le baptême.
- 7° Les yeux voient la matière dont se sert le ministre et l'action qu'il fait, et les oreilles entendent les paroles qu'il prononce. Or les yeux et les oreilles sont les organes de la vue et de l'ouïe, qui parmi nos sens tiennent le premier rang. Ainsi le signe de la grâce tombe sous les sens, et, comme on dit, il est *sensible*, c'est un *signe sensible*.
- 8° A ces choses, qui sont le signe sensible de la grâce, — qui produisent la grâce, — qui la font connaître et qui la cachent en même temps, on a donné un beau nom, un très beau nom. On les appelle *sacrements*, mot qui veut dire chose sacrée, chose mystérieuse, mystère.
- Ainsi, mes chers enfants, nous savons maintenant ce qu'est un sacrement.
- 9° *Un sacrement est un signe sensible, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour produire la grâce dans nos âmes et nous sanctifier.*

Suivent les questions dans l'ordre des numéros ci-dessus. Puis la reprise du sujet en sens inverse, c'est-à-dire l'analyse après la synthèse, comme on l'a indiqué pour la définition de la foi<sup>a</sup>.

## II

18. A première vue, la méthode analytique semble plus facile que la méthode synthétique : il est plus facile de démolir que de construire. Cette méthode demande du Catéchiste un effort de préparation moins considérable. L'exposition synthétique exige, en effet, que le maître ne perde jamais de vue les points essen-

<sup>a</sup> Comparez ces deux exemples avec les Catéchismes-modèles nos XVII et XVIII, où le même sujet est traité d'après la méthode synthétique, mais en se servant le plus possible des questions socratiques.

tiels, qu'il les distingue des moins essentiels, et qu'il les classe dans un ordre rigoureux et sans lacune. Pour la méthode analytique, au contraire, il lui suffit ordinairement de suivre la lettre du livre en observant les points déjà signalés, savoir : 1° division de la définition; 2° pour chaque partie, explication des mots, puis explication des choses, c'est-à-dire des locutions, des propositions et des phrases. Le catéchisme diocésain, en effet, détaille souvent la définition et la fait suivre d'une exposition plus détaillée de chacune de ses parties.

19. Mais si la méthode analytique paraît plus facile que la méthode synthétique, elle est, dans la plupart des cas, beaucoup moins naturelle et, partant, moins intéressante et moins profitable que cette dernière. En effet, comme le remarque très justement Balmès, toute définition est une synthèse. Elle est le produit du travail de l'esprit sur un sujet donné. C'est le fruit de la plante tout prêt à être cueilli. Mais le fruit ne vient qu'en dernier lieu, le travail d'élaboration doit précéder. Ainsi la définition devrait plutôt servir de conclusion que de commencement à un traité. Les auteurs d'ouvrages didactiques renversent volontiers cet ordre; il appartient au professeur de le rétablir dans son enseignement.

20. Voilà pourquoi le Catéchiste devra restreindre l'emploi de la méthode analytique aux cas où elle semble s'imposer, à cause du caractère scientifique de la définition.

Comme exemple de ce genre de définition, nous avons cité celle du péché mortel.

— Qu'est-ce que le péché mortel?

*Le péché mortel est une désobéissance à la loi de Dieu, en matière grave et avec plein consentement.*

Cette définition, avons-nous dit, satisfait aux conditions d'une définition logique. Elle contient :

1° *Le genre prochain* : désobéissance à la loi de Dieu, péché, et, si l'on veut préciser davantage, *péché actuel*;

*La différence spécifique*, c'est-à-dire ce qui caractérise cette sorte de péché : *matière grave, parfait consentement*.

C'est principalement sur ces deux points que devrait porter l'explication ou l'analyse. Cette analyse elle-même ne devrait pas se borner à l'explication des mots et des phrases; mais il faudrait multiplier les exemples et les cas pratiques, afin que la notion du péché mortel et celle du péché véniel, qui lui est cor-

relative, s'établissent dans l'esprit des enfants avec une clarté et une netteté absolues.

21. Il convient d'ajouter ici deux remarques importantes. La première, c'est que dans les catéchismes diocésains, les définitions d'un genre scientifique proprement dit sont assez rares. La deuxième, c'est qu'en raison même de leur forme, elles présupposent d'autres notions déjà connues; ce sont des définitions de deuxième ou de troisième ordre, appartenant à l'analyse d'une première définition ou notion plus générale.

Ici, par exemple, la notion *péché* est déjà connue; elle a été expliquée par la méthode synthétique.

On connaît aussi la distinction du *péché originel* et du *péché actuel*. Le premier a été exposé par voie historique ou par voie synthétique; le second se confond pratiquement avec le *péché* en général.

Dans l'analyse de la définition du *péché*, ou à l'occasion du *péché* actuel, on a dû faire établir la distinction de la *matière* et du *consentement*, ce dernier impliquant la *connaissance* de la loi, et l'*attention* à l'acte, c'est-à-dire à sa valeur morale, ce que l'on exprime en langage plus savant par le mot *advertance*.

La division du *péché* actuel en *péché mortel* et *péché véniel* a déjà été faite, au moins par voie analytique.

22. La voie synthétique eût été préférable, et, dans ce cas, on aurait procédé à peu près de cette manière :

- 1° Mes chers enfants, toute offense de Dieu est un très grand mal. Le bon Dieu est infiniment saint, et il a une souveraine horreur pour tout péché.
- 2° Cependant les péchés n'offensent pas tous également le bon Dieu. Il y en a dans lesquels l'homme se trouve entraîné presque sans y penser, par faiblesse, et qu'il regrette presque aussitôt.
- 3° D'autres fois l'homme sait très bien qu'il fait mal, sa volonté est mauvaise; on dirait qu'il prend plaisir à mal faire.
- 4° Il faut aussi regarder la matière du péché. Ainsi, voler un sou est beaucoup moins grave que voler cent francs. Dire un petit mensonge est bien moins grave que de jurer.
- 5° Le bon Dieu voit tous ces péchés des hommes et les distingue. Il regarde avec pitié les hommes ou les enfants qui tombent par faiblesse, ou qui ne commettent que des péchés légers; et il est tout prêt à leur pardonner, s'ils se repentent.

6° On appelle ces péchés des *péchés véniels*, parce que le bon Dieu les pardonne plus facilement. Le mot *véniel* veut dire *pardonnable*. Les péchés véniels ne nous séparent pas du bon Dieu; ils ne nous font pas perdre sa grâce, ni le ciel.

7° Mais lorsqu'un homme pèche par malice et qu'il commet un gros péché, le bon Dieu en a une telle horreur qu'il ne peut le supporter et se sépare de lui. Cet homme est comme mort à ses yeux, et s'il ne se repent pas, il ira en enfer, où il sera condamné, loin de Dieu, à une mort éternelle. Voilà pourquoi on appelle ce péché un *péché mortel*.

8° Vous voyez donc, chers enfants, qu'il y a deux sortes de péchés : le *péché véniel* et le *péché mortel*.

Après cet exposé et les questions qui doivent le suivre, que reste-t-il à faire pour expliquer la définition du *péché mortel* et du *péché véniel*, sinon à préciser davantage le sens des termes *matière grave*, *consentement parfait*; *matière légère*, *consentement imparfait*? Ce dernier travail se fera naturellement par la voie analytique.

On voit maintenant pourquoi nous avons rangé les définitions de genre didactique parmi celles qui comportent plutôt un développement analytique.

23. Un autre groupe de définitions appartient à la même catégorie : ce sont celles qui expriment une notion déjà connue de l'enfant.

— Qu'est-ce que mentir?

*Mentir c'est parler contre sa pensée avec l'intention de tromper.*

Aucun enfant n'ignore ce que c'est que mentir ou dire un mensonge. Il n'y a qu'à préciser davantage la notion, à la bien délimiter à l'aide des termes employés dans le catéchisme.

Deux choses sont nécessaires pour mentir : parler contre sa pensée, et avoir l'intention de tromper. Chacune de ces choses comporte quelques explications et surtout des exemples. Le Catéchiste les donnera lui-même ou les fera trouver. La méthode est analytique, et, autant que possible, la forme socratique.

Mais si l'on veut introduire la distinction des trois sortes de mensonge<sup>a</sup> avec leurs noms respectifs, on fera bien de reprendre une voie synthétique, afin de rester fidèle à ce grand principe

<sup>a</sup> Voyez, 4<sup>e</sup> partie, une remarque où l'on déconseille cette distinction pour les petits enfants.

de la méthodologie : l'idée avant le mot, l'exemple avant la règle. Les modèles d'exposition synthétique qui remplissent les pages précédentes montrent suffisamment comment nous entendons l'application de ce principe<sup>a</sup>.

24. Au reste, on l'aura sans doute remarqué, c'est surtout la première fois que le maître veut expliquer une notion à une classe d'élèves que le choix de la méthode est important. Une fois que la notion a été formée par la méthode synthétique, qu'elle est conçue clairement par l'esprit, qu'elle est devenue en quelque manière sa *propriété*, c'est là un fait acquis dont il faudra tenir compte dans la suite. Lorsque, à l'occasion, on reviendra sur le même sujet, ou qu'on voudra le traiter plus amplement, on pourra et même on devra reprendre cette notion par la voie analytique, soit pour l'élucider ou la développer davantage, soit pour en tirer les conséquences qu'elle comporte.

25. En résumé, si l'on s'en tient au caractère principal des trois méthodes d'exposition : la méthode historique, la méthode synthétique et la méthode analytique, on comprendra que, sans s'exclure absolument, chacune a son application propre. La méthode *historique* convient d'une manière plus spéciale à l'enseignement des jeunes enfants ou des ignorants ; la méthode *synthétique*, au cours des préparants ou aux personnes qui ont déjà quelque connaissance des principes de notre sainte religion ; et enfin la méthode *analytique*, au cours des persévérants ou des jeunes gens qui possèdent une instruction plus avancée.

<sup>a</sup> Voyez aussi le Catéchisme-modèle n° XVI.

## CHAPITRE V

### LA DÉMONSTRATION

#### SOMMAIRE

1. Nécessité de confirmer la doctrine par des preuves ; ce qu'il faut entendre par démonstration religieuse ; utilité des preuves. — 2. Différentes sortes de preuves : preuves de la Révélation ; preuves de raison. — 3. Emploi des preuves : nombre, hiérarchie, manière de les présenter.

#### 1. Nécessité de confirmer la doctrine par des preuves.

1. Commençons par faire des réserves sur le titre de ce chapitre. Le mot *démonstration* ne peut être entendu ici dans son sens absolu. La doctrine révélée, en ce qui concerne les mystères, ne se démontre pas comme une vérité de l'ordre naturel. Elle est, de sa nature, au-dessus de la raison, qui doit s'y soumettre avec humilité<sup>1</sup>. La foi est avant tout un acte d'obéissance.

Lorsque saint Paul nous dit que notre foi doit être pour Dieu un *hommage raisonnable*, il n'entend point que nous cherchions à pénétrer des mystères qu'il déclare lui-même impénétrables<sup>2</sup>, moins encore que nous prétendions avoir de ces mystères une preuve rationnelle qui force notre adhésion. Ce serait là rendre la foi inutile et saper par la base tout l'édifice du salut<sup>3</sup>. C'est sur la vertu de Dieu, et non sur la sagesse des hommes, que notre foi doit reposer<sup>4</sup>.

En quoi donc consiste cet *hommage raisonnable*, expression dont on a si souvent abusé ? Il consiste en ce que chacun, selon son âge et sa condition, ait pour croire aux dogmes de la religion des raisons *suffisantes*, bien que, pour personne, ces raisons ne soient capables de produire dans l'esprit une évidence intrinsèque à l'égard des vérités d'ordre surnaturel.

<sup>1</sup> I Pierre, I, 2. — <sup>2</sup> Rom., XI, 33-36. — <sup>3</sup> I Tim., I, 4. — <sup>4</sup> I Cor., II, 5.